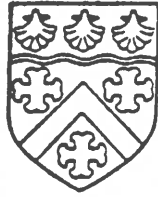


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

RETROCESSION DE LA PARCELLE ZA 1660 A LA COMMUNE

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Marie-Pierre BERDAT, Violetta DUAULT, Adelette WANET

Etaient absents représentés :

Mylène HUEBRA est représentée par Gérard MARTY
Matthieu HERLIN est représenté par Jacques GOMBAULT

Etaient absents excusés : Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la plaine Saint Jacques, il est prévu la construction d'un centre technique municipal. La parcelle ZA 1660 de 4551 m² située sur le lot A4 de la ZAC de la Plaine Saint Jacques appartient à la SORGEM présente les caractéristiques foncières adaptée à ce projet.

Ladite parcelle est un terrain à bâtir dont la valeur a été estimée par le service des domaines le 28/03/2025 à 364 000 € (+ ou – 10% d'appréciation) soit 80€/ m².

Le Traité de concession contracté avec la SORGEM le 27/10/2015 prévoit la cession gratuite de parcelles comme précisé dans l'avenant n°4 du 14/04/2025.

Considérant l'intérêt de construire un centre technique municipal sur cette parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la rétrocession à titre gratuit, par la SORGEM à la commune d'ORMOY, de la parcelle ZA 1660 de 4551 m² située sur le lot A4 de la ZAC de la Plaine Saint Jacques .

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques GOMBAULT

Délibération	
Reçue en préfecture le	17/04/2025
Affichée le	17/04/2025